



Genève, le 13 février 2019

15117.879

Le Conseil d'Etat

477-2019

MMVR Avocats
A l'attention de Me Claudio A. Realini
Rue du Nant 6
Case postale 6509
1211 Genève 6

Concerne : Commune de Chêne-Bougeries - Parcelle n°1567 - Projet de modification des limites de zones n°29851-511 et projet de plan localisé de quartier n° 29845-511, Route Jean-Jacques Rigaud – Chemin de la Montagne -

Votation communale du 4 mars 2018

Maître,

Nous nous référons à votre courrier du 19 décembre 2018 concernant l'objet cité en référence et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Nous prenons acte de votre décision d'entrer en matière sur les éléments d'adaptations éventuelles du projet qui vous ont été présentées lors de notre entrevue du 23 novembre 2018.

Comme convenu lors de la réunion précitée, le département du territoire organisera une séance avec l'ensemble des acteurs concernés par cette démarche. A cet effet, le secrétariat concerné prendra prochainement contact avec votre étude.

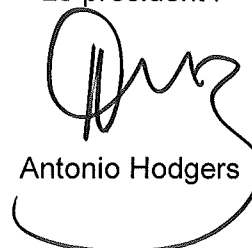
En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Michèle Righetti

Le président :


Antonio Hodgers